

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le 31 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sur la convocation de Monsieur Fourniol Olivier, Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2008

Présents : FOURNIOL Olivier – COURTIAL Claude – GIRAUD Jean Marc – HILAIRE Laurent – MARSAL Odile – NURY Denise – PHILIBERT Monique – PODDA Marie Andrée – THEOULE Jacques – VEAU Eric – VERON Stéphanie.

Présents : 11                      Votant : 11                      Pour : 11                      abstention : 0

**Objet : Désignation des Délégués au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux : SMEOV**

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de désigner un délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Délégué titulaire : FOURNIOL Olivier

Délégué suppléant : NURY Denise

**COMMISSION CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal , qu'il est nécessaire de composer la commission du CCAS parmi les membres du conseil municipal.

Après vote des membres

- VERON Stéphanie
- PODDA Marie Andrée
- MARSAL Odile
- COURTIAL Claude
- NURY Denise

Feront parti de la commission du CCAS présidé par le Maire qui par arrêté a nommé

- HILAIRE Marc
- GIRAUD Evelyne
- ISABELLE Maeght
- AVOND Monique
- DRAPIER Madeleine

Faisant parti de la commission du CCAS.

**Subvention nouveaux nés**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes d'une délibération prise en 1992 puis renouvelé en 1997, selon laquelle une subvention est allouée à la naissance de chaque nouveau né dont les parents habitent la Commune.

Cette somme versée sur un livret ouvert à l'agence postale de St Julien du Gua par le soin des parents, est prélevé sur le budget de fonctionnement du CCAS au chapitre des subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, et fixe cette subvention à 100 Euro à partir de 2008.

## **Objet : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche - Délégué**

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de désigner un délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte de préfiguration puis de gestion du Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Il rappelle que, par délibération en date du 17/12/1999 la commune a approuvé la charte du Parc, son adhésion et les statuts du Syndicat Mixte chargé de sa gestion, et qu'il convient donc de reconduire sa représentation dans cette structure de développement régie par les articles L.244-1 et suivants du Code Rural.

Il précise que l'article 9 des statuts prévoit 132 délégués pour les communes adhérentes, soit 1 délégué par commune disposant d'une voix, et 6 délégués pour les « villes-portes », soit 1 délégué par « ville-porte » disposant de 2 voix chacun.

L'article 9 prévoit également la possibilité de désigner un délégué suppléant pour chaque délégué.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Délégué titulaire : VERON Stéphanie

Délégué suppléant : VEAU Eric